

## 2 Politique

## Rencontre Premier ministre-Gouverneur de la BEAC

## La situation économique se consolide dans la zone Cémac

SM

Libreville/Gabon

Telle est l'appréciation du patron de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Abbas Mahamat Tolli. Lequel prévoit une croissance de l'ordre de 3 % pour l'année en cours, contrairement en 2019 où, elle était de 1,6 %.

LE Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a reçu hier en audience, le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Abbas Mahamat Tolli, en présence du ministre de l'Économie et des Finances, Roger Owono Mba. Les échanges entre ces personnalités ont tourné autour des questions liées à la conjoncture économique dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) et de l'évolution de certaines réformes normatives.

Il ressort ainsi que la situation économique en zone Cémac est en train



Poignée de main entre Julien Nkoghe Bekale et Abbas Mahamat Tolli.



Une phase de la rencontre.

de se consolider. Ce qui se traduit, dans le cadre macroéconomique, par une prévision de croissance de l'ordre de 3 % pour l'année 2019. Contrairement à l'année dernière, où elle était de 1,6 %. Cette embellie traduit, selon le gouverneur de la BEAC, une consolidation des programmes économiques et financiers que les pays de la sous-région ont en com-

mun avec le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres bailleurs.

L'autre aspect évoqué lors de cette entrevue est celui des réformes engagées par la BEAC. Notamment le texte sur la réglementation de changes dont la dernière retouche remonte en 2000. Lequel aurait connu une évolution. La BEAC aurait en effet, intégré de nombreuses innovations

dans l'industrie bancaire, notamment le paiement électronique et des facilités pour les opérateurs économiques, afin que ces derniers bénéficient au moins de 30 % de recettes d'exportations au niveau des banques. De même, les personnels diplomatiques devraient également profiter de certaines facilités pour la tenue de leurs comptes en devises.

Si l'on en croit le patron de la BEAC, cette réforme a déjà permis à la banque centrale de rentrer en possession d'un montant de 608 milliards de FCFA, en 2018 et 1738 milliards de FCFA en 2019.

Quant à la rumeur faisant état d'un manque de devises dans la zone Cémac, Abbas Mahamat Tolli a rassuré qu'il n'en est rien. Et qu'il ne s'agit, en réalité,

que de certaines mesures coercitives, lesquelles ont fait l'objet d'un contrôle de la part de l'institution qu'il dirige, afin d'éviter la circulation des devises par des voies illégales telles que blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. "Nous serons à 70 %, d'ici la fin de l'année, du taux de couverture de notre monnaie; notre réserve de change a doublé", a-t-il rassuré.

## Coopération Gabon-Niger

## Exemption de visa pour les passeports diplomatiques et de service



La tribune officielle lors de la cérémonie d'ouverture de la 12e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à Niamey.



Le chef de la diplomatie gabonaise lors de la réunion de la Commission de Paix et de Sécurité, tenue dans le cadre des assises de l'UA.



Echange de parapheurs entre le ministre gabonais des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze et son homologue nigérien, Kalla Ankourao, après la signature de l'accord.

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

C'est le fruit d'un accord signé entre Libreville et Niamey, par le ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, et son homologue nigérien, Kalla Ankourao. C'était en marge de la 12e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), tenue le week-end dernier dans la capitale nigérienne.

LA coopération entre le Gabon et le Niger vient de franchir un nouveau pas. Notamment avec la signature d'un accord pour l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service des deux pays. Lequel a été signé, récemment à Niamey, par le chef

de la diplomatie gabonaise, Alain-Claude Bilie-By-Nze, et son homologue nigérien Kalla Ankourao.

La signature dudit accord a eu lieu lors de la rencontre entre les deux hommes, en marge de la 12e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), qu'a abritée la capitale nigérienne, et à laquelle notre pays a été représenté par son ministre des Affaires étrangères.

Il s'agit, à en croire le ministre Bilie-By-Nze, d'une première étape. En attendant de l'étendre à tous les ressortissants des deux pays. Cet accord entre dans le cadre d'une stratégie globale d'ouverture à nos partenaires avec pour objectif, entre autres, de limiter l'immigration illégale dans notre pays; et de permettre aux Gabonais de voyager sans trop

de difficultés. Car, trop de barrières facilitent aussi l'immigration clandestine. S'agissant du Niger, il faut noter que ce pays frère, avec qui le Gabon entretient des relations diplomatiques impliquant des consultations régulières et la protection de leurs ressortissants respectifs, l'accompagne dans plusieurs secteurs. Essentiellement dans les domaines de la formation (journalisme, ingénieur météo, etc.) et de la culture. Le Niger est reconnu comme étant un pays de l'artisanat et du tourisme. Avec une population de 22 millions d'habitants, il peut constituer un véritable marché pour les hommes d'affaires gabonais. D'où l'importance de cet accord d'exemption de visa...

Pour le gouvernement gabonais, la libre circulation, différente du libre établis-

sement, est un enjeu important pour l'économie gabonaise en phase de diversification. L'ambition du Gabon de faire de sa capitale une plaque tournante ne saurait avoir de sens si le visa constitue un blocage. "Le tout est de chercher à mieux gérer nos peurs des autres", estime le chef de la diplomatie gabonaise.

Par rapport à la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, il faut noter que ces assises avaient plusieurs enjeux. D'abord effectuer le lancement officiel de la Zone libre échange africaine (ZLECAF) dont l'acte créateur avait été signé à Kigali au Rwanda. On notera que sur tous les pays du continent, 52 ont signé l'acte d'adhésion et, à ce jour, 27 dont le Gabon, l'ont ratifié. C'est d'ailleurs au

cours de ces assises que le ministre gabonais des Affaires étrangères a remis au président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, son instrument de ratification. L'objectif visé par la mise en place de cette zone de libre-échange africaine est surtout de favoriser le commerce intra-africain, en cherchant à porter le trafic de 17 % actuellement à 36 % dans trois ans. Commerce qui concerne les biens et services.

Notre pays peuplé de 2 millions d'habitants seulement, mais qui est lancé dans une politique d'industrialisation et de transformation locale de ses matières premières, trouve là, une grande opportunité avec une zone de libre-échange qui impliquera plus d'un milliard deux cent millions (1 203000 000) de consommateurs

que compte le continent africain. C'est donc dire que le choix de notre pays d'intégrer la ZLECAF trouve tout son sens.

Les assises de Niamey ont également permis aux pays membres de l'UA de faire le point sur l'état d'avancement des réformes engagées en son sein depuis plusieurs années. Et cela, en considérant chaque communauté économique. Sur ce plan, il a été noté que les résultats sont contrastés d'une communauté à une autre. Même si, les participants ont retenu que, dans l'ensemble, les réformes sont bel et bien engagées.

L'autre enjeu de la rencontre de Niamey aura été la réunion du Conseil de paix et de sécurité dont le Gabon est membre.. Un tour de table qui a essentiellement porté sur la situation en Libye.